



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte



Rapport d'activités

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

2023





Direction de publication : **Stéphane MARTINELLI**

Rédaction, conception graphique et mise en page : **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

Imprimeur : **Pépé STUDIO**

Crédits photographiques : **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

Décembre 2024

Le mot du Président

Je suis heureux de vous proposer **ce rapport d'activités 2023**, qui retrace l'année écoulée et met en lumière le travail du Syndicat pour le territoire du Pays de Chaumont et sa population.

L'année 2023 a été une **année de changement pour le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont** avec la reprise d'une activité complète suite aux aléas des années COVID. La structure s'est quant à elle réorganisée, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice et de nouvelles missions à mener. Je souhaite d'ailleurs remercier mes Vice-présidents ainsi que l'ensemble de l'équipe technique pour leur engagement dans la réalisation de chacune des missions du Syndicat.

2023 a été marquée par plusieurs temps forts que je souhaite mettre en avant :

- **L'aboutissement de la mission FISAC** (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), qui aura permis d'accompagner de nombreuses entreprises du territoire dans leurs projets après plusieurs années de difficultés ;
- **Le lancement du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Chaumont**, récompensé lors du Salon International de l'Agriculture le 3 mars 2023, qui a pour objectif de « Réconcilier les mangeurs avec leur assiette » ;
- **Et l'approbation de la candidature du Syndicat** pour être de nouveau Groupe d'Actions Local pour la nouvelle programmation **LEADER 2023-2027**.

Dans le même temps, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a également poursuivi ses autres missions que sont le suivi du Schéma de Cohérence Territorial, l'accompagnement des actions du Contrat Local de Santé ou encore l'animation des réseaux des Petites Cités de Caractère® et des Bistrots de Pays®.

Vous trouverez leurs bilans respectifs au fil des pages de ce rapport ainsi que les perspectives pour l'année 2024.

Bonne lecture de ce rapport à toutes et tous !



Le Président
Stéphane MARTINELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane MARTINELLI', written over a horizontal line.



Sommaire

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

- Le territoire du Pays de Chaumont 6-7
- Présentation de la structure 8
- Les instances syndicales 9-10-11
- Le fonctionnement du syndicat 12
- L'équipe technique 13

Les activités du Syndicat Mixte

- 2023 en bref 14
- Le Schéma de Cohérence Territorial 15
- Le Contrat Local de Santé 16-17
- Le Projet Alimentaire Territorial 18-19
- Le fonds européen LEADER 20-21
- Le programme FISAC 2019-2023 22-23
- La marque Petite Cité de Caractère® 24-25
- Le label Bistrot de Pays® 26-27
- La communication du Syndicat 28

Le bilan financier 2023

- Présentation du budget général 2023 29

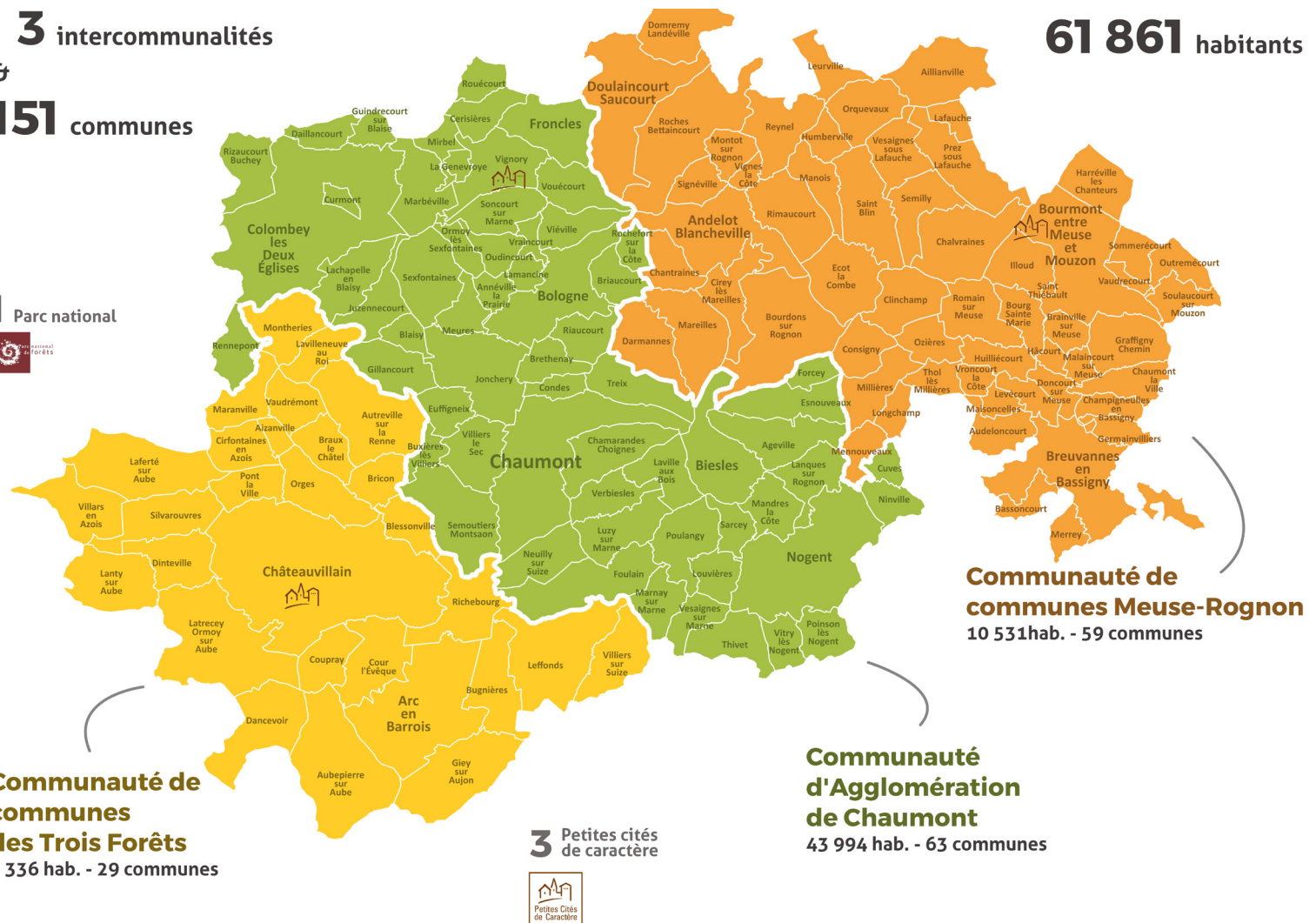
Le territoire du Pays de Chaumont

Le Pays de Chaumont se situe au centre du département de la Haute-Marne (52), à l'Ouest de la région Grand Est. Il s'intègre au sein d'un espace rural de grande envergure, entre le Sillon Lorrain à l'Est et le bassin parisien à l'Ouest.

3 intercommunalités
&
151 communes

61 861 habitants

1 Parc national



C'est une structure de travail en commun pour ses 3 adhérents :

- La Communauté de communes des Trois Forêts
- La Communauté d'Agglomération de Chaumont
- Et la Communauté de communes Meuse-Rognon



Aizanville, Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Blessonville, Braux-le-Châtel, Bricon, Bugnières, Châteauvillain, Cirfontaines-en-Azois, Coupray, Cour-l'Evêque, Dancevoir, Dinteville, Giey-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Lanty-sur-Aube, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Lavilleneuve-au-Roi, Leffonds, Maranville, Montheries, Orges, Pont-la-Ville, Richebourg, Silvarouvres, Vaudrémont, Villars-en-Azois et Villiers-sur-Suize.



Ageville, Annéville-la-Prairie, Biesles, Blaisy, Bologne, Brethenay, Briaucourt, Buxières-lès-Villiers, Cerisières, Chamarandes-Choignes, Chaumont, Colombey-les-deux-Eglises, Condes, Curmont, Cuves, Daillancourt, Esnouveaux, Euffigneix, Forcey, Foulain, Froncles, Gillancourt, Guindrecourt-sur-Blaise, Jonchery, Juzennecourt, Lachapelle-en-Blaisy,

La Genevroye, Lamancine, Lanques-sur-Rognon, Laille-aux-Bois, Louvières, Luzy-sur-Marne, Mandres-la-Côte, Marbéville, Marnay-sur-Marne, Meures, Mirbel, Neuilly-sur-Suize, Ninville, Nogent, Ormoy-lès-Sexfontaines, Oudincourt, Poinson-lès-Nogent, Poulangy, Rennepont, Riaucourt, Rizaucourt-Buchey, Rochefort-sur-la-Côte, Rouécourt, Sarcey, Semoutiers-Montsaon, Sexfontaines, Soncourt-sur-Marne, Thivet, Treix, Verbiesles, Vesaignes-sur-Marne, Viéville, Vignory, Villiers-le-Sec, Vitry-lès-Nogent, Vouécourt, Vraincourt.



Aillianville, Andelot-Blancheville, Audeloncourt, Bassoncourt, Bourdons-sur-Rognon, Bourg-Sainte-Marie, Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Brainville-sur-Meuse, Breuvannes-en-Bassigny, Châlvraines, Champigneulles-en-Bassigny, Chantraines, Chaumont-la-ville, Cirey-lès-Mareilles, Clinchamp, Consigny, Darmannes, Domremy-Landéville, Doncourt-sur-Meuse, Doulaincourt-Saucourt, Ecot-la-Combe, Germainvilliers, Graffigny-Chemin, Hâcourt, Harréville-les-Chanteurs, Huilliécourt, Humberville, Illoud, Lafauche, Leurville, Levécourt, Longchamp, Maisoncelles, Malaincourt-sur-Meuse, Manois, Mareilles, Mennouveaux, Merrey, Millières, Montot-sur-Rognon, Orquevaux, Outremécourt, Ozières, Prez-sous-Lafauche, Reynel, Rimaucourt, Roches-Bettaincourt, Romain-sur-Meuse, Saint-Blin, Saint-Thiébauld, Semilly, Signéville, Sommerécourt, Soulaucourt-sur-Mouzon, Thol-lès-Millières, Vaudrecourt, Vesaignes-sous-Lafauche, Vignes-la-Côte, Vroncourt-la-Côte.

Présentation de la structure



PAYS DE CHAUMONT

syndicat mixte

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a été créé le **1er janvier 2016** par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015. Il succède à l'association du Pays de Chaumont et est présidé par **Stéphane MARTINELLI**.

Il est un **établissement public de type syndicat mixte fermé*** et une ingénierie dédiée à l'aménagement et au développement d'un vaste territoire : le Pays de Chaumont.

Il est un « **Territoire de projets** », pensé comme un programme d'actions locales répondant au mieux aux attentes et aux besoins de la population de son territoire. Il **mutualise les moyens** et met en œuvre **des projets pour les trois collectivités** qu'il regroupe. Chacune d'elle est représentée par des élus membres, réunis en commissions et en comité syndical.

Actuellement, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont porte **7 missions** :

- Le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**,
- Le fonds européen **LEADER**,
- Le **Contrat Local de Santé (CLS)**,
- Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**,
- L'animation du réseau **Bistrot de Pays®**,
- La valorisation du patrimoine des **Petites Cités de Caractère®** du territoire (Bourmont, Châteauvillain, Vignory).
- Et la gestion du programme **FISAC (clôturée en 2023)**.

* Un syndicat mixte fermé est composé exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – intercommunalités ou syndicats – ou uniquement d'EPCI.

Les instances syndicales

Le Comité Syndical

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont est administré par un **Comité Syndical**. Il est composé de délégués syndicaux issus des 3 collectivités composant le territoire du Pays de Chaumont, dont le nombre est déterminé par leur population.

Soit **34 membres** répartis en :

- **18 délégués** pour la Communauté d'Agglomération de Chaumont,
- **9 délégués** pour la Communauté de communes Meuse-Rognon,
- et **7 délégués** pour la Communauté de communes Trois Forêts.

Le Comité Syndical est l'**instance de décision du Syndicat**.

En 2023, 5 Comités Syndicaux ont été organisés : le 27 mars 2023, le 18 avril 2023, le 29 juin 2023, le 13 septembre 2023 et le 19 décembre 2023.



Comité syndical du 13 septembre 2023 à Froncles

Le Bureau Syndical

Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau, qui prépare les décisions du Comité.



Stéphane MARTINELLI,
Communauté d'Agglomération de
Chaumont, maire de Rennepont
Président



Franck DUHOUX,
Communauté de communes des
Trois Forêts, maire de Bricon
Vice-président



Christophe LIMAUX,
Communauté de communes
Meuse-Rognon, maire de
Sommerécourt
Vice-président



Arnaud LAMOTTE
(jusqu'en juin 2023),
Communauté d'agglomération
de Chaumont, élu de la ville de
Chaumont
Vice-président



Olivier BILLIARD
(a succédé à M. LAMOTTE en juillet 2023),
Communauté d'agglomération de Chaumont,
maire de Poulangy
Vice-président

Membres

Jonathan HASELVANDER, représentant de la Communauté de
Communes Meuse-Rognon
Bernard GUY, représentant de la Communauté de Communes Meuse-Rognon
Yvette ROSSIGNEUX, *remplacée par Roland THERY*,
représentant de la Communauté de Communes des Trois Forêts
Patrice CLOSS, représentant de la Communauté de Communes des Trois Forêts
Patrice VOIRIN, représentant de l'Agglomération de Chaumont
Stephan EMERAUX, représentant de l'Agglomération de Chaumont

Les commissions thématiques

4 commissions thématiques étaient mises en place en 2023 pour **suivre les actions portées par le Syndicat** et de proposer des orientations en amont des Comités Syndicaux.

Commission SCoT

Vice-Président - Christophe LIMAUX

Composition : Stéphane MARTINELLI - Christophe LIMAUX
Didier COGNON - Bernard GUY - Michel MENET
Anne-Marie NEDELEC - Frédéric ROUSSEL

Commission LEADER et coopération territoriale

Vice-Président - Franck DUHOUX

Composition : Stéphane MARTINELLI - Martine HENRISSAT
Marie-Claude LAVOCAT - Etienne MARASI
Véronique NICKELS

Commission FISAC

Vice-Président - Arnaud LAMOTTE

(clôturée en fin d'année 2023)

Composition : Stéphane MARTINELLI - Claude COSSON
Lise COURTOIS - Audrey DUHOUX - Christine GUILLEMY
Arnaud LAMOTTE - Patrick VIARD - Patrick CLOSS
Franck DUHOUX - Martine HENRISSAT
Marie-Claude LAVOCAT - Jean-Guillaume DECORSE

Commission PAT

Vice-Président - Olivier BILLIARD

(créé en fin d'année 2023)

Composition : Stéphane MARTINELLI - Audrey DUHOUX
Véronique NICKELS - Lise COURTOIS - Martine HENRISSAT
Patrick VIARD - Christine GUILLEMY - Didier COGNON
Jean-Guillaume DECORSE - Gilles DESNOUVEAUX

La Conférence des maires

En application de *l'article L. 5741-1 III du CGCT*, la Conférence des Maires réunit **l'ensemble des maires des 151 communes du territoire du Pays de Chaumont**.

Celle-ci a pour missions :

- Donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial,
- Élaborer un rapport annuel d'activité qui fera l'objet d'un débat devant le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,
- Et être associé aux travaux du Bureau et/ou des commissions, pour avis.

Sa dernière édition a eu lieu le **1er octobre 2022**, une nouvelle édition est prévue à l'automne 2024.



Conférence des maire du 1er octobre 2022 - Salle de la Dhuy à Orges



Le fonctionnement du syndicat

L'équipe technique

6 agents composent en 2023 l'équipe technique du syndicat, **une ingénierie territoriale au service des collectivités et des projets de territoire** :

- **Directrice / cheffe de projet développement territorial** – Brenda GRANGIER
- **Assistante de gestion administrative et budgétaire** – Catherine MICHEL
- **Chargée de mission LEADER et coopération territoriale** – Elodie JUILLET
- **Coordinatrice du Contrat Local de Santé** – Nadège SAVARD
- **Animatrice FISAC puis Chargée de mission PAT** – Mélanie VACHET
- **Chargé de mission ZAN** – Benjamin OULIAC

Mouvement du personnel en 2023

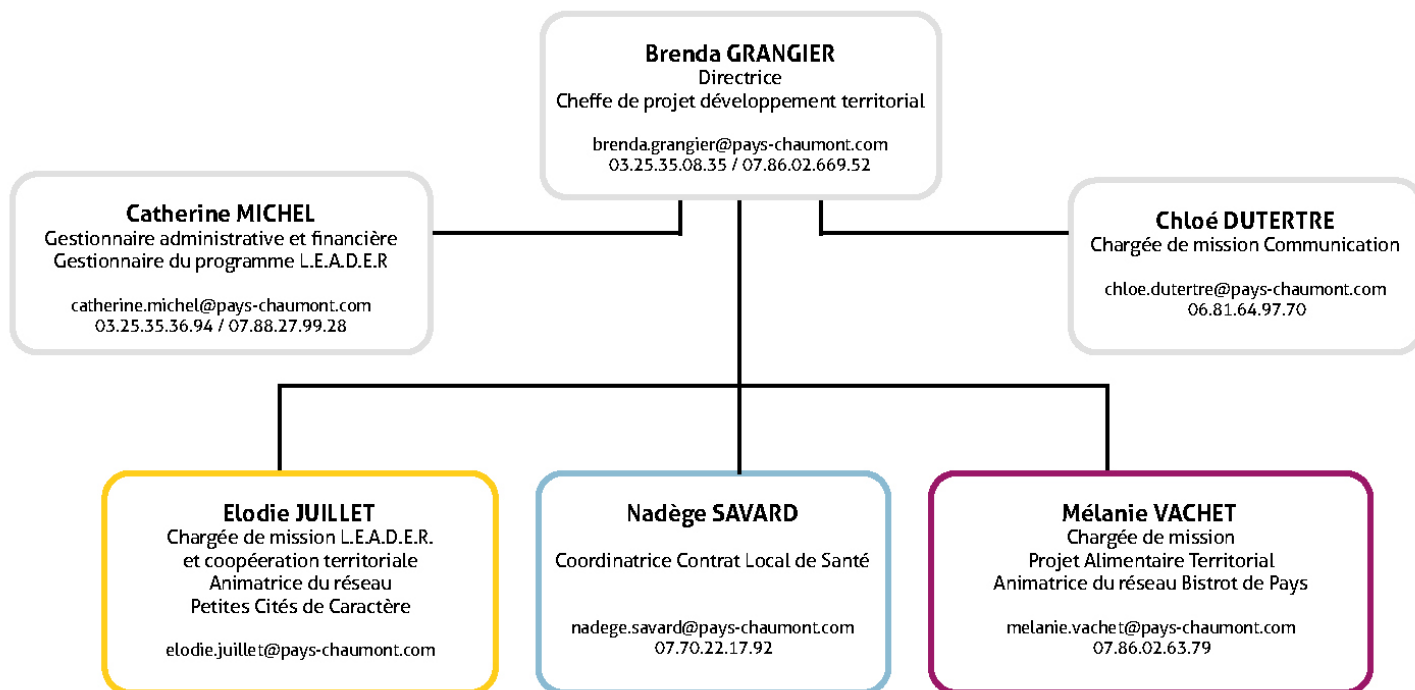
- Benjamin OULIAC a quitté le Syndicat en fin d'année, après 7 années au service du SCoT du Pays de Chaumont, dont 2 ans en tant que directeur du Syndicat ;
- Brenda GRANGIER a rejoint le Syndicat à l'été 2023 pour en assurer la direction ;
- Mélanie VACHET, animatrice FISAC, a changé de mission suite à la clôture du FISAC. Elle est désormais chargée de mission PAT, un nouveau poste créé au printemps 2023 ;
- Enfin, un poste de Volontaire Territorial en Administration (VTA) a été créé en fin d'année. Chloé DUTERTRE a été recruté pour une mission de chargé.e de communication.

Vacataires employés en 2023

Le Comité Syndical du 27 mars 2023 a approuvé le renouvellement pour une durée d'un an **des missions d'accompagnement ponctuel ou de renfort** en matière d'urbanisme ; de gestion administrative, financière et juridique ; ou sur les démarches de communication.

En soutien pour **l'administration générale**, le Syndicat a fait appel à Doris SALAÜN, Responsable Ressources Humaines du SDED 52.

L'équipe technique



Brenda GRANGIER



Catherine MICHEL



Nadège SAVARD



Mélanie VACHET



Elodie JUILLET



Chloé DUTERTRE

2023 en bref

L'année 2023 a été une année riche pour le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont suite à **la reprise de son activité complète** après l'impact des années COVID.

Ses missions ont pu reprendre leur rythme d'avancée, se clôturer ou être lancées :

- **Le suivi des documents d'urbanisme du territoire**, notamment dans le cadre de procédures de création des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux-Habitat, de l'évolution du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est et des travaux sur les ZAN (Zéro Artificialisation Nette) pour préparer la future évaluation et révision du SCoT du Pays de Chaumont ;
- **La finalisation de plusieurs fiches-actions** par des porteurs de projets (FREDON, CPTS, etc.) et **l'ajout de nouvelles dans le Contrat Local de Santé** ; et la poursuite de la communication avec la deuxième lettre informative du CLS en décembre 2023 ;
- **La préparation de la candidature pour la nouvelle programmation LEADER 2023-2027** tout en continuant la clôture de la précédente programmation (2014-2022), qui se poursuivra en 2024 ;
- **La réalisation de l'inventaire des matériaux en Haute-Marne pour la restauration de son bâti ancien**, en partenariat avec les trois Petites Cités de Caractère®, et l'édition d'un guide papier et numérique diffusé sur les réseaux et le site de la marque ;
- **L'organisation de l'opération « Curiosités en Pays de Chaumont »**, des spectacles choisis avec le Nouveau Relax et réalisés dans nos 3 Bistrots de Pays® lors de deux dates en 2023 (la troisième en 2024) ;
- **La clôture de la mission Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)**, dont le bilan a été mené à l'automne avec l'agence A.I.D. ;
- Et, enfin, le lancement du **Projet Alimentaire Territorial du Pays de Chaumont**, avec sa candidature et sa mise en action.

Retrouvez dans les pages suivantes **le détail de chacune de ces missions pour l'année 2023.**

Le Schéma de Cohérence Territorial

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a engagé en 2017 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), approuvé par délibération le 13 février 2020.

Construit par les élus du territoire, le SCoT est un **document de planification qui définit, à l'échelle du territoire du Pays de Chaumont, les principes d'aménagement et les grandes orientations de développement durable** pour les vingt prochaines années. L'objectif est d'encadrer, autour d'un projet partagé par les trois collectivités qui composent le Pays de Chaumont, les modalités de développement du territoire.

Aujourd'hui, le Syndicat assure **la mise en œuvre et le suivi du SCoT**, ainsi que la **mise en conformité de tous les documents d'urbanisme du territoire** avec celui-ci dont les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI). Il assure également **une veille en matière d'évolution des réglementations et des documents stratégiques** tel que le SRADDET de la région Grand Est.

Les actions réalisées en 2023

Avis émis :

- Le projet de modification simplifiée n°3 du PLUI de la Communauté de communes Meuse-Rognon,
- Le projet de Schéma régional des carrières (CRC) par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Préfecture de région Grand Est,
- Et tout projet d'aménagement et de construction sur le territoire du Pays de Chaumont qui impacterait l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.

Suivis :

- Du projet de PLUI de Joinville par la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne,
- Du projet de PLUI de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien,
- Et de l'évolution du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Grand Est.

- Mise à jour des indicateurs de suivi du SCoT,
- Veille sur la législation sur la Zéro Artificialisation Nette,
- Recueil des zones d'accélération des énergies renouvelables auprès des communes du territoire.

Le Contrat Local de Santé








Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est sont engagés **depuis 2017** dans une **démarche de co-pilotage et d'animation d'un Contrat Local de Santé pour le territoire du Pays de Chaumont.**

Le Contrat Local de Santé (CLS) est **un outil de contractualisation entre de nombreux acteurs institutionnels** (collectivités, Département, Région, Préfecture, Éducation nationale...), **du sanitaire** (médicaux, hospitaliers, médico-sociaux, sociaux) **et associatifs**. Il est l'application des **grandes orientations du plan national de santé et du plan régional de santé 2018-2028** de l'ARS Grand Est à l'échelle locale.

Son principal objectif est d'**améliorer la santé de la population du Pays de Chaumont**, en mettant en œuvre des actions spécifiques répondant à des besoins exprimés dans un diagnostic local de santé. Il conforte une **démarche locale de santé, coordonnée et partagée**, au service d'une réponse plus adaptée aux besoins de santé de la population.



Le Contrat Local de Santé du Pays de Chaumont a été signé **le 14 février 2020**, pour une **durée de 5 ans**. Son plan d'actions s'articule autour de **5 axes stratégiques** :

-  **Axe 1 : Améliorer le parcours de santé**
(avec 3 sous-axes : Santé-Environnement, Prévention et promotion de la santé, Accès aux soins)
-  **Axe 2 : Améliorer la prise en charge des conduites addictives**
-  **Axe 3 : Améliorer l'accompagnement des personnes âgées**
-  **Axe 4 : Améliorer la prise en charge des personnes en matière de santé mentale**
-  **Axe 5 (transversal) : Coordonner le CLS**

Afin d'**améliorer la santé des habitants**, les actions pensées et réalisées par **19 acteurs** (associations régionales ou locales et institutions) répondent à des **objectifs spécifiques** tels que renforcer les comportements préventifs, améliorer le recours à une activité physique adaptée, renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir, améliorer la coordination, améliorer la prise en charge et l'accès aux soins, etc. Pour se faire, **34 fiches actions ont été créés et déployés** à différentes échelles et temporalités.

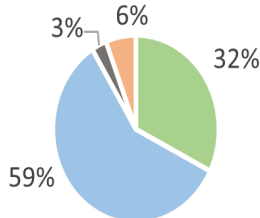
L'année 2023 est la **4ème année de mise en oeuvre** du 1er CLS (2020-2024) du territoire du Pays de Chaumont.

Les actions réalisées en 2023

Le CLS du Pays de Chaumont est rythmé par le suivi et la coordination des porteurs d'actions mais également par des instances qui le structurent. Ainsi, les deux copilotes se sont réunis le 9 juin 2023 afin de préparer le 5ème Comité de pilotage du CLS, prévu le 1er décembre 2023. Il a réuni l'ensemble des signataires du CLS : la Préfecture de la Haute-Marne, la Région Grand Est, le Département de la Haute-Marne, les trois collectivités du Pays de Chaumont, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Marne, le Centre Hospitalier de Chaumont, l'Éducation nationale de la Haute-Marne, la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Marne et la Mutualité sociale agricole Sud Champagne.



Statut des actions au 31/12/2023



■ Terminée ■ En cours
■ Non réalisée ■ Non démarrée

Après un bilan d'étape, le Comité de pilotage a validé le premier avenant au CLS, qui comprend l'évolution de certaines fiches actions et l'ajout de nouvelles ainsi que la modification d'intitulés d'objectifs pour plus de cohérence. Les nouvelles fiches actions sont au nombre de 10, principalement au sein de l'axe 1 (Améliorer le parcours de santé).

Le CLS est aussi un outil d'information et de communication. La promotion du CLS du Pays de Chaumont a été faite dans de nombreux évènements en lien avec la santé comme les instances de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Centre Haute-Marne. Son animatrice intervient également en sensibilisation des étudiants de l'IFAS sur la thématique de la santé environnement. Ainsi qu'en relais des documents d'information et des campagnes de communication des porteurs d'action, tout au long de l'année, auprès des habitants et collectivités du territoire du Pays de Chaumont, via la page Facebook du Syndicat ou de mailings.

La seconde édition de la lettre du CLS est sortie le 20 décembre 2023 et diffusée auprès des acteurs de santé du territoire, des porteurs de fiches actions, des élus et des habitants. Elle fait le point sur les actions réalisées et l'actualité « santé » du territoire sur l'année en cours.



La volonté du Syndicat et de l'ARS est de poursuivre ce travail par l'élaboration d'un second CLS sur la période 2025-2029, construit à partir de 4 axes stratégiques socles définis à l'échelle du Grand Est. Ces derniers concernent les environnements favorables à la santé, l'offre et l'accès aux soins, la santé mentale et enfin la promotion, prévention et éducation pour la santé. Ce travail sera enrichi en 2024 et 2025.

Le Projet Alimentaire Territorial

Le 14 décembre 2022, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a répondu à l'appel à projets 2022-2023 du **Programme National pour l'Alimentation** pour la réalisation d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** pour le Pays de Chaumont.

Celui-ci a pour ambition d'**initier un changement de système alimentaire** et de **replacer la collectivité au centre d'une stratégie territoriale innovante et intégrée**. Le Syndicat a déposé un dossier de candidature le 4 janvier 2023 et est **retenu comme lauréat le 15 février 2023**.



Ainsi, le Président du Syndicat Stéphane MARTINELLI a été convié au **Salon International de l'Agriculture 2023**, le 2 mars 2023, pour la **remise des prix aux 35 lauréats de l'appel à projets**, parmi les 140 candidatures reçues.

A cette occasion, le projet « *Réconcilier les mangeurs avec leur assiette !* » du Pays de Chaumont a été récompensé et **salué** par les ministres Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Agnès FIRMIN LE BODO, Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention.



Cette remise de prix est le **point de départ de la nouvelle mission** du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : la **mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial**. Le Syndicat s'est doté d'une ingénierie dédiée avec une chargée de mission PAT.

2023 et la mise en place de la méthodologie du PAT

L'année 2023 a été l'année de candidature pour le Projet Alimentaire Territorial mais aussi des premières étapes d'élaboration, notamment de sa **gouvernance** et de sa **méthodologie**.



Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a mandaté en 2023 le cabinet **Auxilia** pour l'accompagner dans l'élaboration du projet et sa mise en action.

La gouvernance du Projet Alimentaire Territorial a été mise en place en cours de l'année, avec

Comité de pilotage COPIL

élus, partenaires institutionnels et consulaires



- Assurer le suivi du PAT
- Approuver les propositions du COTECH
- Évoquer les éventuelles difficultés
- Valider les livrables

Comité technique COTECH

techniciens partenaires, représentants professionnels, sociétés civiles

- Construire le plan d'action
- Mobiliser les acteurs
- Mutualiser les connaissances et les compétences

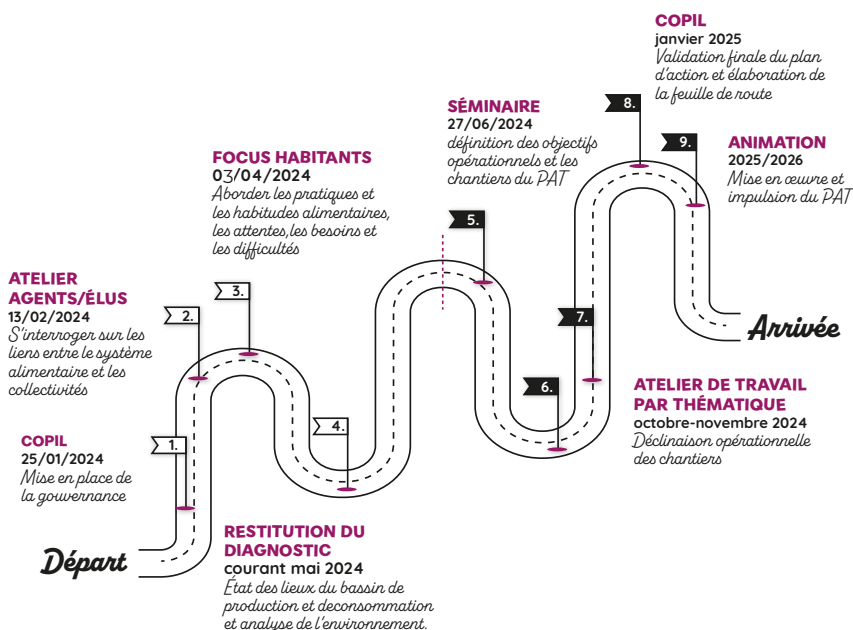


Ateliers de travail

membres représentants les structures des thématiques de l'alimentation, la solidarité, l'économie et l'environnement

- Apporter une expertise sur une thématique précise
- Construction et mise en place des actions concrètes

Olivier BILLIARD, Vice-Président du Pays, a été nommé référent du PAT en juin 2023 et préside la commission PAT, dont la première réunion s'est tenue en octobre 2023.



2024 sera la première année d'élaboration du PAT et comprendra plusieurs étapes majeures :

- La signature de la convention financière avec l'ADEME en début d'année,
- La mise en place de la gouvernance lors du 1er COPIL,
- L'organisation de premiers ateliers de travail avec les acteurs du territoire à l'hiver et à l'automne,
- La restitution du diagnostic alimentaire au printemps,
- Et l'organisation d'un séminaire à l'été 2024.

Au cours de l'année, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a participé à plusieurs événements autour de l'alimentation :

- Le Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM) de la région Grand est à Châlons-en-Champagne le 20 mars 2023,
- Les rencontres régionales RuralitéS en Grand Est à Froncles le 10 octobre 2023,
- Ou encore la Journée Passerelle PAT/CLS à Châlons-en-Champagne le 11 décembre 2023.

Enfin, afin de faire connaître le PAT au plus grand nombre, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a souhaité créer une revue d'information à destination du grand public : le MAG du PAT. Sa ligne éditoriale a été validée et la rédaction d'articles a débuté au printemps 2023, pour une première parution en juin 2024.

Le fonds européen LEADER



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un **programme de financement européen**. Il soutient la mise en œuvre de **projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux**. Le programme se traduit par une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de la démarche sont financés par les crédits du **Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**.

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont porte le **Groupe d'Action Local (GAL)**, composé de **membres issus du secteur public** (élus) et du **secteur privé** (représentants d'associations, de chambres consulaires, entreprises, etc.). Le GAL **accompagne les porteurs de projets** dans la construction, le suivi et le financement de **projets innovants pour le territoire du Pays de Chaumont**.

Deux programmations se sont chevauchées en 2023 : **la programmation 2014-2022**, en cours de finalisation des dossiers et paiements ; et **la programmation 2023-2027**, en cours de lancement.

La programmation 2014-2022

Lancé en 2014, cette programmation comprend **5 fiches actions** :

- **Innover pour créer des activités et des services** (25 projets)
- **Développer une démarche de marketing territorial** (11 projets)
- **Développer et qualifier l'offre touristique et de loisirs** (13 projets)
- **Valoriser le patrimoine local par sa mise en mouvement** (18 projets)
- **Développer des actions de coopération avec d'autres territoires** (7 projets).



Création d'un domaine en hébergements insolites
« Domaine du Moulin de Trimeule » à
Marnay-sur-Vesaigne
(80 000 €)

Après ré-abondement, l'enveloppe de la programmation a été de **1 876 263€** pour **74 projets financés**.

En 2023, cette programmation approche de sa **conclusion** pour **finaliser les paiements** dans le respect du calendrier imposé au GAL. Ainsi, les **demandes d'aides de porteurs de projets** ont pu être déposés **jusqu'en septembre 2023** avant **une année 2024 de clôture** des dépenses (30 juin 2024) et demandes de paiement (30 novembre 2024).

Les actions en 2023

En 2023, **4 comités de programmation** ont été organisés dans le cadre de la **programmation LEADER 2014-2022** : le 2 février, le 25 avril, le 3 octobre et le 11 décembre 2023. Ces comités de programmation ont été l'occasion de **faire le point sur l'avancée de la maquette LEADER 14-22, la présentation des derniers dossiers reçus et la programmation des dossiers instruits.**

Le comité de programmation 2023-2027 a été élaboré au cours de l'année 2023 et se réunira pour la première fois au **premier semestre 2024.**

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a participé à **plusieurs rencontres InterGAL** organisées par la Région Grand Est (Journée de lancement du réseau le **16 janvier**, rencontre dédiée à la programmation LEADER 2023-2027 le **14 avril**, une seconde dédiée à la programmation LEADER 2014-2022 le **7 juillet** et une rencontre globale sur LEADER le **12 décembre 2023**).



Il était également présent le **26 juin 2023** à une **visite du Parlement Européen à Bruxelles** et à une **présentation des dispositifs européens pour les territoriaux ruraux.**

Ainsi qu'à l'**Assemblée Générale de LEADER France** le **16 octobre 2023** à Briançon.

Enfin, dès l'automne, de **premières formations** ont été mises en place par la Région Grand Est sur le **logiciel EURO-PAC et l'instruction pour la programmation LEADER 2023-2027**, à destination des chargés de mission et de tout agent des GAL travaillant sur LEADER.

La programmation 2023-2027

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a souhaité **continuer à porter le dispositif LEADER** pour la **nouvelle programmation 2023-2027**, celui-ci étant un véritable atout pour le **développement des zones rurales**. La candidature a été réalisée en 2022 et validée au printemps 2023. Le GAL est devenu **opérationnel dès le 31 août 2023.**

La nouvelle programmation du GAL du Pays de Chaumont a été élaboré suite au **retour d'expériences de la précédente programmation** et lors de **deux ateliers de travail thématiques** avec des acteurs locaux. Une **stratégie** a été définie : « **Le Pays de Chaumont : un territoire de transition écologique, économique et sociale, au service de la population, de ses visiteurs et de son environnement** ». Et décliné en **5 fiches actions** :

- **Contribuer au bien-vivre par l'animation du territoire,**
- **Renforcer l'offre de services et l'émergence de nouvelles activités,**
- **Permettre le développement d'une offre d'hébergements inclusifs et responsables,**
- **Faire de la transition écologique un outil de valorisation et de développement,**
- **Développer une logique de coopération avec d'autres territoires,**

Pour cette nouvelle programmation, l'enveloppe attribuée a été de **1 084 599 € pour 5 ans.**

Le programme FISAC 2019-2023



En 2019, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a déposé une candidature dans le cadre de l'appel à projets du programme **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)**, sur le volet Opérations Collectives en Milieu Rural.

Le FISAC était un outil au service **du maintien et de la dynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité**, favorisant un développement territorial plus équilibré. Il visait à favoriser **la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises et commerces de proximités** via des aides financières sous forme de subvention sur sélection des dossiers.

La candidature du Pays de Chaumont comportait **3 axes principaux déclinés en 13 actions** :

- Aider à la modernisation et à la rénovation des locaux et de l'appareil de production,
- Accompagner à l'adaptation aux opportunités du e-commerce
- Aider et soutenir les associations de commerçants.

Pour gérer au mieux le programme FISAC, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a mis en place **une commission dédiée**, présidé par **l' élu référent FISAC Arnaud LAMOTTE** ; ainsi qu'un **Comité de pilotage** regroupant des élus du Syndicat et des représentants de la Préfecture de la Haute-Marne, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Marne, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Région Grand Est.

Celui-ci, mené avec le soutien technique de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne et de la Chambre du Commerce de l'Industrie Meuse-Haute-Marne, a permis d'accompagner de nombreux porteurs de projet dans **la modernisation de leurs outils de production, la rénovation de leurs locaux et leur mise en accessibilité**.

Le bilan du dispositif FISAC

Le programme s'est **clôturé au cours de l'année 2023**, avec les dernières demandes de subvention. Le cabinet AID a produit un **rapport d'évaluation du dispositif** pour le Syndicat Mixte, mis à la disposition des élus lors du **Comité de pilotage du 13 septembre 2023**.

Le programme FISAC en Pays de Chaumont a été un **véritable succès** avec :

19 entreprises créées

59 dossiers instruits

407 000 € d'aides versées

82 lettres d'intentions reçues

17 locaux vacants repris

8 des 13 actions du dispositif réalisés

Le **premier axe, l'aide directe aux services, aux commerces et à l'artisanat**, a regroupé la majorité des fonds (78% des dépenses totales du programme), qui ont été dédiés à la modernisation, la mise en accessibilité et la sécurisation des locaux et la modernisation de l'outil de production.

55 entreprises ont pu en bénéficier grâce aux accompagnements et permanences réalisés par les chambres consulaires et l'animatrice FISAC :

- 52 dossiers sur des travaux de modernisation et d'acquisition d'appareils de production > 990 649 €
- 3 dossiers sur des travaux de mise en accessibilité des locaux > 59 595 €

Plus de **1 250 000€ de travaux réalisés** dont **84% des dépenses éligibles au titre du FISAC**



L'épicerie de Nath à Bologne, avant et après travaux grâce au programme FISAC



Réalisation d'une extension pour la boulangerie Mazier Faynot à Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon



Création d'une chambre froide pour la boulangerie L'Abbatiale à Arc-en-Barrois

Cette action a eu du **succès** auprès des **entreprises existantes** (modernisation de leur local et équipements) et des **entreprises en création** (démarrage plus facile). Elles ont pu améliorer leurs conditions de travail et productivité, leur chiffre d'affaires et la fréquentation de leurs points de vente.

Le programme FISAC en Pays de Chaumont a permis une **amélioration de l'attractivité des activités de proximité** et a produit un **effet levier indirect** auprès des entreprises artisanales locales du BTP qui ont effectués les travaux (**800 000 € dépensés et investis dans le territoire**).

Le **second acte** portait sur le **soutien aux associations de commerçants et aux actions de valorisation des animations et évènement du territoire**.

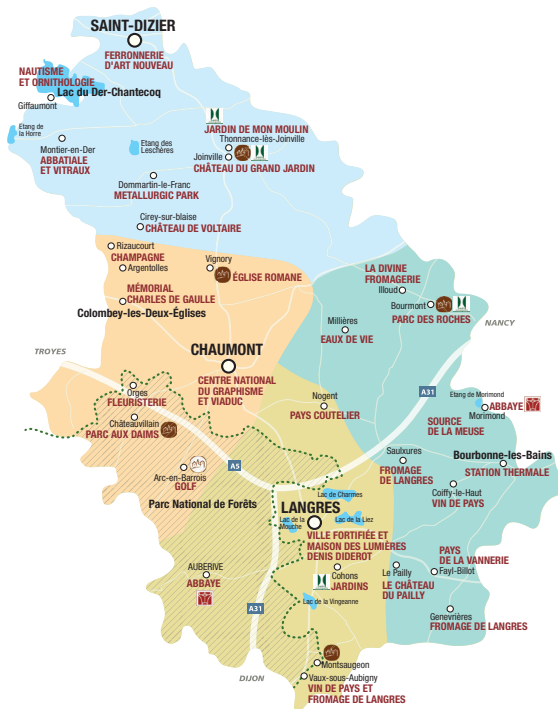
Parmi celles-ci : les **animations des Bistrots de Pays®** du Pays de Chaumont, la **3ème édition de « Mon Centre-ville a un incroyable commerce »** à Chaumont les 21 et 22 octobre 2022 et les **actions de communication et animation** par l'association des commerçants de la Ville de Chaumont (UCIA).



De véritables succès qui ont **relancé l'attractivité des commerces du territoire** après les difficultés de la période COVID.

La marque Petites Cités de Caractère®

Depuis 2010, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont travaille à faire vivre et à développer la marque Petites Cités de Caractère® sur son territoire, qui valorise le patrimoine de petites communes partout en France. Très vite, le Pays de Chaumont a souhaité s'inscrire dans cette démarche pour mettre en avant le patrimoine du centre de la Haute-Marne, ses savoir-faire, ses artisans et sa population.



Trois communes ont répondu aux critères permettant la labellisation :

- Châteauvillain (Communauté de communes des Trois Forêts),
- Vignory (Communauté d'Agglomération de Chaumont),
- Et Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (Communauté de communes Meuse-Rognon).

Depuis, elles participent, au regard de leurs engagements avec le label, à l'animation de leur territoire, à la restauration et à la mise en valeur de son patrimoine et à la mise en action de leurs cités.

Les actions réalisées en 2023

Au cours de l'année 2023, Bourmont et Châteauvillain ont vu leur labellisation être renouvelée : **en juin** pour Bourmont et **en octobre** pour Châteauvillain.

Le 2 juillet 2023, la Petites Cités de Caractère® Châteauvillain a participé aux **Dimanches de Caractère**, une campagne nationale d'événements qui invite **les communes de la marque à organiser une action, un dimanche, sur la période dite « estivale », pour mettre en valeur son histoire, son patrimoine, etc.** Pour cette édition, Châteauvillain a proposé une **visite insolite**, « *Des fours et des tours* », sous forme de **jeu de piste**. Des énigmes étaient à résoudre, autour des fours à pain, tout en explorant la cité.

Également, les trois Petites Cités de Caractère® du Pays de Chaumont ont **édité plusieurs documents et ouvrages**.

Un guide sur l'inventaire des matériaux en Haute-Marne « Restaurer le bâti ancien en Haute-Marne, l'exemple des Petites Cités de Caractère® »,

10 000 exemplaires (Reprograph) - printemps 2023

Document d'une cinquantaine de pages s'appuyant sur le **patrimoine des 5 Petites Cités de Caractère® du département de la Haute-Marne et leurs spécificités** : Bourmont, Châteauvillain, Joinville, Montsaugéon et Vignory.

Il a été le fruit d'un **travail collaboratif** entre les 5 cités, le réseau Grand Est des Petites Cités de Caractère® et les partenaires techniques : le Ministère de la Culture, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAEU), le Parc national de forêts et la Fondation du Patrimoine.

Une conférence de presse a été organisée le 17 mars 2023, accompagnée de **4 insertions publicitaires** au *Journal de la Haute-Marne*.



Des bâches et cartes postales sur les trois Petites Cités de Caractère®, leur patrimoine et leurs artisans

1 000 cartes postales - 3 bâches sur les édifices publics des communes

Créations réalisées grâce au travail du **photographe Franck Fouquet**, mettant en valeur le patrimoine de chacune des Petites Cités de Caractère® ainsi que le travail des artisans du patrimoine qui aident à la sauvegarde de celui-ci.



Des dépliants « A la découverte de l'édifice » pour chaque Petites Cités de Caractère® du Pays de Chaumont

1 000 exemplaires par cité (Imprimerie de Champagne de Langres) - juin 2023

Le Syndicat Mixte a participé avec le réseau Grand Est des Petites Cités de Caractère® à la **rédaction et à l'édition de ces dépliants**. Ils présentent l'édifice religieux majeur de chacune d'entre elles :

- **L'église Saint-Joseph** de Bourmont,
- **L'église Notre-Dame de l'Assomption** de Châteauvillain
- **Et l'église Saint-Etienne** de Vignory.



Le label Bistrot de Pays®

Créé en 1993, le label français Bistrot de Pays® fonde sa mission sur des valeurs d'entraide et de solidarité au profit des bistrotiers -cafés, restaurants, commerces multiservices- dans les territoires ruraux.

Son objectif est de valoriser l'esprit du lieu que porte chaque bistrot, de participer à sa sauvegarde et à sa transmission.

Aujourd'hui, ce sont plus de 130 bistrots qui sont soutenus en France, porteurs de tradition et d'avenir, acteurs engagés au service du lien social, répartis sur 8 régions et 34 départements.

Le Bistrot de Pays® a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien, ou la recreation, du café de village multiservices de proximité.

Conscient que ce label est un formidable gisement d'énergie individuelle et collectif, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a souhaité dès 2009 porter l'animation du réseau Bistrot de Pays® sur le territoire du Pays de Chaumont.

En 2023, 3 bistrots sont labellisés sur le territoire du Pays de Chaumont :



- La Bonne franquette à Esnouveau

Sur une place agrémentée d'un lavoir à Esnouveau, la Bonne Franquette accueille ses clients pour une étape chaleureuse et décontractée auprès d'Annick et Guy. Le menu du jour, souvent une surprise, est réalisé à partir de produits locaux dans un esprit de bonne cuisine familiale et authentique. Un lieu de rencontres pour jeunes et moins jeunes autour d'un verre ou d'un bon repas !



- Le Cantarel à Andelot

Tenu par Françoise et son frère Olivier depuis 1985, natifs du village, l'établissement situé sur la place principale d'Andelot-Blancheville propose une cuisine de grand-mère à base de produits régionaux : omelette aux girolles, truite à l'oseille ou soufflé glacé à la mirabelle. Aux beaux jours, l'équipe de l'établissement attend les clients pour les servir sur la terrasse calme et ombragée.



- L'Europe à Bricon

Aurore et Stéphane sont des enfants de la région. Ces cuisiniers de formation retroussent leurs manches pour faire vivre leur Bistrot de Pays® L'Europe, un bar-restaurant situé à la sortie de leur village. Ils déclinent de savoureuses recettes du terroir et accueillent des karaokés, concours de belotes et des événements privés.

Les actions réalisées en 2023

Au cours de l'année 2023, deux bistrotts du territoire ont été concernés par un renouvellement de leur label, acquis pour 5 ans, et obtenus à nouveau avec succès : **Le Cantarel à Andelot et l'Europe à Bricon !**

Ces deux renouvellements se sont accompagnés en fin d'année du lancement d'un travail d'extension du réseau Bistrot de Pays® sur le territoire du Pays de Chaumont, avec un recensement des bistrotts du territoire et leur état d'activités. Ce projet vise à étendre le réseau et à profiter de son « effet multiplicateur » pour lui donner de la visibilité et de la reconnaissance à plus grande échelle.



Les Bistrotts de Pays du territoire du Pays de Chaumont accueillent habitants et clientèle, valorisent les circuits-courts et favorisent l'économie locale. Mais ce sont aussi des lieux d'animations culturelles, avec l'organisation d'évènements culturels en leur sein. Ainsi, en partenariat avec le Nouveau Relax, 2 sessions de spectacles autour du thème du bistrot ont eu lieu en 2023 (la 3ème session au printemps 2024).



A l'été, les spectateurs avaient Rendez-vous au Zinc avec la Compagnie THEARTO ! Avec une lecture-spectacle, la Cie THEARTO a partagé un univers coloré, plein d'humour et de poésie lors d'un repas spectacle au fort succès !

A l'automne, place à la méthode Champenois expliquée aux gens par Martine Blancbaye. Conférencière à ses heures perdues, elle a invité le public à une promenade dans le vignoble qui produit sa boisson préférée : Le Champagne. Une nouvelle session qui a affiché complet !



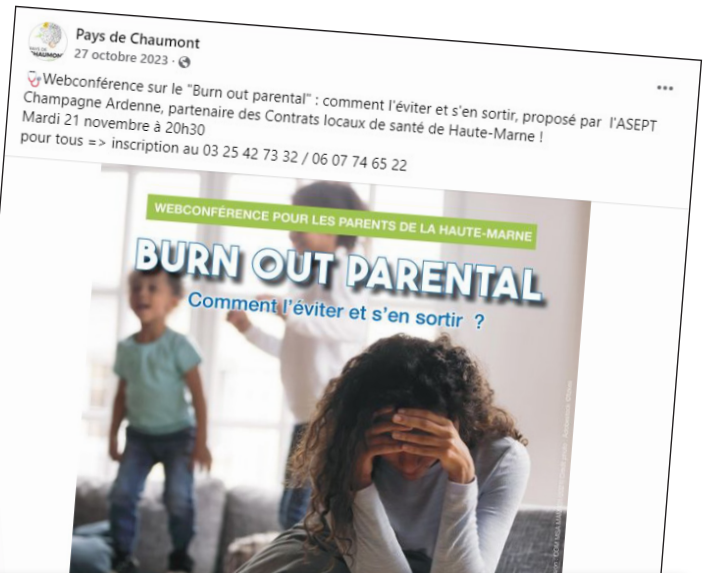
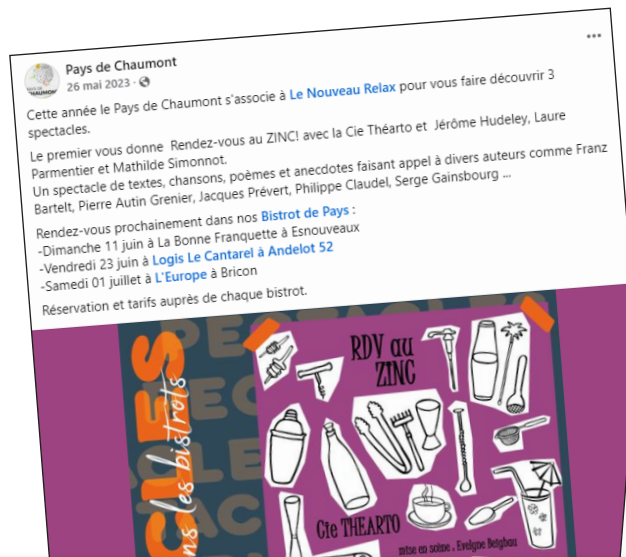
Dans la poursuite de la promotion du réseau Bistrot de Pays®, le guide national 2024-2025 a été publié par la fédération nationale. En tant qu'animateur du réseau, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a contribué au cours de l'année 2023 à la réalisation des fiches des trois Bistrot de Pays® actifs de son territoire.

Sa promotion s'est aussi faite via la réalisation d'affiches informatives pour chacune des animations menées dans les Bistrot de Pays® en 2023, sur lesquelles figurent le logo du label, et diffusées aux médias.



La communication du Syndicat

En 2023, le Syndicat s'est engagé dans une **refonte de ses outils de communication** afin de pouvoir communiquer au mieux auprès de ses élus et de la population du territoire du Pays de Chaumont.



Une nouvelle page Facebook a été créé :

<https://www.facebook.com/SyndicatMixteduPaysdeChaumont>

Deux lettres ont été édités au cours de l'année :

- la **6ème Lettre du Pays**, focalisée sur le **bilan du dispositif FISAC**,
- Et la **2ème lettre du Contrat Local de Santé**, qui fait le **bilan des actions des porteurs de projets** pour la période **2020-2022**.



Aussi, le Syndicat Mixte a lancé un travail de **déclinaison de son logo principal en logos secondaires** dédiés à chaque mission : le SCOT, le Contrat Local de Santé, LEADER, l'Animation Territoriale et le Projet Alimentaire Territorial.

Enfin, pour poursuivre la refonte de ses outils de communication, le Comité Syndical a **créé un poste de Chargé de communication** sous la forme d'un **Volontaire Territorial en Administration (VTA)**.

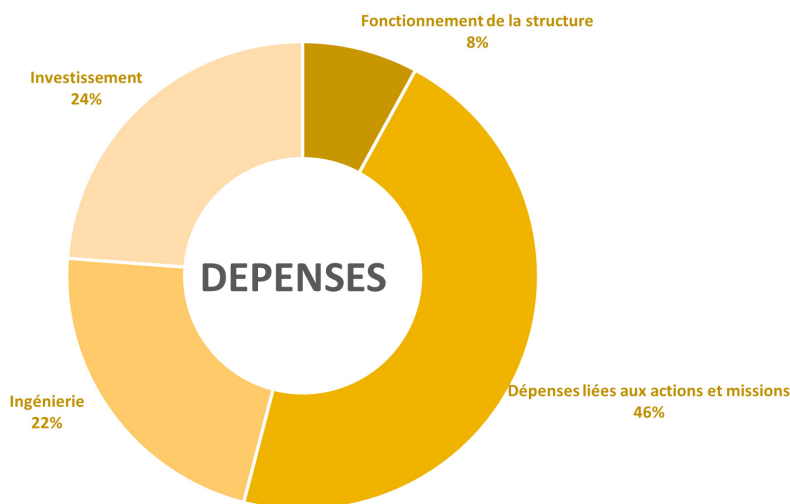
Ses missions seront la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le Syndicat, l'élaboration de nouveaux outils et la création d'un nouveau site internet.

Un agent a été **recruté en décembre 2023**.

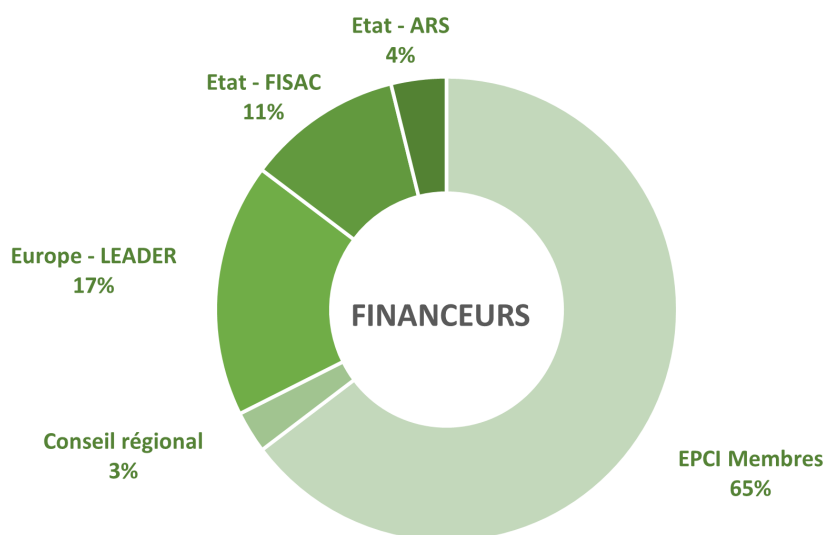
Présentation du budget 2023

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a engagé **713 047,94 € de dépenses de fonctionnement** en 2023. A noter que 46% de ces dépenses sont des dotations aux amortissements (38% pour l'opération FISAC, 7% pour le SCOT et 1% pour l'informatique et le mobilier). Les **dépenses d'investissement** 2023 représentent **212 347,99 €**, dont 88% d'opérations de reprises de subventions.

La répartition des dépenses 2023 est la suivante :



En 2023, les **recettes de fonctionnement** du Syndicat sont de **830 106,73 €** et les **recettes d'investissement** de **466 292,26 €**. Les recettes provenant de financeurs se répartissent comme suit :



Zoom sur l'ingénierie

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont est **une structure de projets et d'animation** : l'ingénierie est donc au cœur de sa démarche.

Le Syndicat s'applique à optimiser au maximum le financement de ses postes. En 2023, l'ingénierie a été **subventionnée à hauteur de 53%**. A noter que certaines subventions sont perçues sur l'exercice budgétaire suivant.



PROJETS
GRAMME NATIONAL
ALIMENTATION

PROJETS
POUR
LE
TER
LEAD
201

Projet alimentaire territorial Lauréat national 2022-2023

Proximité de territoire au Pays de Chaumont.
Réconcilier les mangeurs avec leur assiette !
Porteur de projet : Syndicat mixte du Pays de Chaumont
Région : Grand Est

Pait à Paris, le 2 mars 2023
Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté



Assemblée générale
Petites Cités de Caractère® de France
Ouverture
des travaux
et rapport moral
Françoise Gatel
Présidente de l'association
Petites Cités de Caractère® de France







PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
40 bis avenue Foch
52000 Chaumont
03.25.35.36.94

pays-chaumont.com



Syndicat Mixte du Pays de Chaumont